

Le 17 décembre 2007

Par courriel et par messagerie

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800 place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Carolina Rinfret
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928
Télec. : (514) 289-3719
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

OBJET: Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions des services
de transport à compter du 1^{er} janvier 2008
Votre dossier : R-3640-2007
Notre dossier: R000243 CR/FJM

Chère consoeur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») fait suite à la vôtre du 12 décembre dernier invitant les intervenants à commenter, avant le 14 décembre à 12h00, la requête interlocutoire afin que les tarifs existants des services de transport soient déclarés provisoires à compter du 1^{er} janvier 2008.

Le Transporteur soumet qu'il n'a reçu aucun commentaire de la part des intervenants au dossier et que le délai pour le faire est maintenant expiré.

Par conséquent, le Transporteur réitère son argumentation du 11 décembre dernier et demande respectueusement à la Régie d'accueillir sa requête amendée et sa requête interlocutoire visant à faire déclarer provisoires ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2008.

Copie de la présente lettre est envoyée ce jour, par courriel seulement, aux intervenants.

Souhaitant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, mes salutations les plus distinguées.



Carolina Rinfret
CR/oc